

N° D'ORDRE : 2017-140

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

16- ELECTION D'UN PRÉSIDENT DE SEANCE POUR PROCEDER AU VOTE DE LA DÉLIBÉRATION NUMÉRO 17

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que, dans la mesure où il est intéressé à l'affaire présentée au point n°17 de l'ordre du jour, il convient de procéder à l'élection d'un Président de séance le temps de l'évocation de ce point.

Monsieur le Maire propose de désigner le conseiller municipal qui le succède dans l'ordre du tableau conformément à l'article L 2121-1 du CGCT : Monsieur Alain BALLESTER, Premier Adjoint. Monsieur le Maire quittera la salle lors de l'évocation du point numéro 17. Il reprendra la Présidence de la séance dès le point numéro 18.

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant : Alain BALLESTER (1 abstention : M. COIFFIER).

- M. Alain BALLESTER. est déclaré élu en qualité de Président de séance pour l'examen du point numéro 17 de l'ordre du jour,

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**